



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

DECISION DU MAIRE N° 2025-19
PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT DE MISE EN PROPRETE
DES INSTALLATIONS D'EVACUATION DES BUEES GRASSES
DE LA CUISINE DU RESTAURANT MUNICIPAL

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,

Considérant que le restaurant municipal est équipé d'un système d'évacuation des buées grasses de cuisine,

Considérant que la maintenance de ces installations revêt un caractère obligatoire conformément à la réglementation en vigueur,

Vu la proposition de contrat de maintenance de la société SAPIAN sise 6 rue des châteaux à Marcq-en-Barœul (59700),

DECIDONS

Article 1° - De conclure un contrat de mise en propriété des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine du restaurant municipal avec la société SAPIAN sise 6 rue des châteaux à Marcq-en-Barœul (59700), à compter du **29 septembre 2025**.

Article 2° - Le contrat joint à la présente décision est conclu pour une durée de d'un an, renouvelable par tacite reconduction par période d'une année.

Article 3° - Le contrat est conclu pour un montant annuel de 636,00 € HT (six cent trente-six euros) révisable selon les conditions fixées à l'article 4 des conditions générales du contrat.

Article 4° - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Verlinghem, le 29 septembre 2025.

Thierry BONTE, Maire.



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13.10.25
et la publication le 14.10.25
Thierry BONTE, Maire.

